

## **RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : P3 Pure Power Perc REACH N. 01-2119475329-28  
Code des commerces : A13-000  
Ligne de produits: Tintolav  
Nom chimique: tétrachloroéthylène CAS: 127-18-4 - EC No: 204-825-9 - Index No: 602-028-00-4 - REACH: 01-2119475329-28

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Superstabilizzato pour machines de nettoyage à sec de perchloroéthylène  
Secteurs d'utilisation:  
Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées  
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):  
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+ 33 (0)1 45 42 59 59 ( 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; [www.toxi.ch](http://www.toxi.ch)

## **RUBRIQUE2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CAS 127-18-4 CEE 602-028-00-4 EINECS 204-825-9 REACH 01-2119475329-28

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:  
GHS08, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:  
Carc. 2, Aquatic Chronic 2

Code(s) des mentions de danger:  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit peut présenter un risque de genèse de cancer.  
Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

 Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
 GHS08, GHS09 - Attention


Code(s) des mentions de danger:

 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

 Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
 non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

 P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

 P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P391 - Recueillir le produit répandu.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

tétrachloroéthylène

Teneur en COV prêt à l'emploi: 100,00 %

**SEULEMENT À L'UTILISATION DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS**
**2.3. Autres dangers**

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

Le facteur de bioconcentration de 21 mg/l Lepomismacrochirus-d-0.00343 (BCF): 49

**RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants**
**3.1 Substances**

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
tétrachloroéthylène	100%	Carc. 2, H351; Aquatic Chronic 2, H411 1 1 ATE oral = 2.629,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg ATE inhal = 34.200,0mg/l/4 h	602-028-00-4	127-18-4	204-825-9	01-2119475 329-28

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
-----------	------------------------	----------------	-------	-----	--------	-------

### 3.2 Mélanges

Pas pertinent

## RUBRIQUE4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

### RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer  
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

##### 6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs. approprié : LaTeX, nitrile, PVC  
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.  
Prédisposer une ventilation suffisante.  
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.  
Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.  
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### 6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.  
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.  
Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

##### 6.3.2 Pour le nettoyage:

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser poudre absorbante pour solvants organiques chlorés.  
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

##### 6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

### RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

## **RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Relativement aux substances contenues:

tétrachloroéthylène:

TLV : TWA 100 ppm 25 ppm comme STEL A3 (approuvé pour la cancérogénicité chez les animaux avec pertinence inconnu aux humains) ; BEI (ACGIH 2004) publiés.

MAK : absorption par la peau (H) ; Cancerogenicité : Classe 3 b ; (DFG, 2004).

- Substance: tétrachloroéthylène

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 138 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 39,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,25 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 0,167 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 1,3 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 275 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 1,38 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 275 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 138 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 0,05 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,9 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,005 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,09 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,03 (mg/l)

STP = 11,2 (mg/l)

Sol = 0,01 (mg/kg Sol)

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Protégez votre (directive 89/686 / CEE et la norme EN 374 ref.) Tel que le PVC, nitrile, néoprène ou équivalent mains avec des gants de travail de catégorie II



ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

tétrachloroéthylène:

Ne pas laisser ce produit chimique contaminants de l'environnement.

## RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	25,3 hPa @ 25,0 °C	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1,623 g/cm <sup>3</sup> @ 25 °C	
Solubilité	non déterminé	
Solubilité dans l'eau	nas pertinent	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 100,00 %

## **RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Sans risques de réactivité

### **10.2. Stabilité chimique**

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### **10.4. Conditions à éviter**

Rien à signaler

### **10.5. Matières incompatibles**

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec des nitrures, substances caustiques.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minérales, amines aromatiques et aliphatiques, agents oxydants forts.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, métaux élémentaires.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## **RUBRIQUE11. Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

ATE oral = ∞

ATE dermal = ∞

ATE inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Le produit peut présenter un risque de genèse de cancer.

tétrachloroéthylène: 2e Groupe 2 a: probablement cancérogène pour l'homme (tétrachloroéthylène)

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

P3 Pure Power Perc:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2629

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 34200

Relativement aux substances contenues:

tétrachloroéthylène:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteinte très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Si le liquide est avalé, l'aspiration dans les poumons peut causer une pneumonie chimique. La substance peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Exposition haute concentration peut mener à l'inconscience.

Effets de l'exposition répétée ou à long terme répétent ou Contact prolongé avec la peau peut provoquer des dermatites. La substance peut avoir des effets sur le foie et les reins. Cette substance est probablement cancérigène pour l'homme.

Vertigo d'INHALATION aiguë de risques ou de symptômes. Somnolence. Maux de tête. Nausées. Faiblesse. État d'inconscience.

MIGNON MIGNON. Rougeur.

Rougeur de le œil. Douleur.

Douleurs abdominales d'INGESTION. (Voir également par inhalation).

**N O T E** selon le degré d'exposition, des examens médicaux périodiques sont indiqués. L'odeur un avertissement trop peu d'exposition limite est dépassée. Ajout de qu'un stabilisant ou un inhibiteur peut modifier les propriétés toxicologiques de la substance, consulter un expert.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2629

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 34200

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

P3 Pure Power Perc:

C(E)L50 (mg/l) = 4,9

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le facteur de bioconcentration de 21 mg/l *Lepomis macrochirus*-d-0.00343 (BCF): 49

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucunes données disponibles.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucunes données disponibles.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable constaté

### **RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

### **RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1897

Si soumis aux caractéristiques suivantes est ADR exemptés:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 5 L colis 20 Kg



#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/IMDG: TETRAChLOROETILENE

ADR/RID/IMDG: TÉTRACHLORÉTHYLÈNE

ICAO-IATA: TETRACHLOROETHYLENE

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 6.1

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : 6.1+Ambiente

ADR: Code de restriction dans tunnel : E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L

IMDG - EmS : F-A, S-A

#### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

On ne prévoit pas de transport en vrac

### **RUBRIQUE15. Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Allemande règlement technique pour maintenir l'air pur

Dimension poids (nombre 5.2.5. I): 95-100 %

Classe de dangerosité pour l'eau

Classe : Classement 3 selon VwVwS

catégorie Seveso:

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP7 - Cancérogène

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### **RUBRIQUE16. Autres informations**

#### **16.1. Autres informations**

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage, 8.1. Paramètres de contrôle, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Description du mentions de danger exposé au point 3

H351 = Susceptible de provoquer le cancer

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation

spécifique prévue.  
Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.

---